

Comparatif  
INAMI 2017



Exonération de prime	Après 12 mois d'attente AG prendra en charge le financement de votre contrat INAMI	Après 12 mois d'attente, paiement d'une rente annuelle correspondant à la prime annuelle INAMI moyenne et le degré d'invalidité	Après 3 mois d'attente, AXA versera 25% de la prime pension moyenne durant toute la période d'incapacité
Maternité	Prime unique de 100€ allouée à la maman directement + le versement équivalent à 15% de la prime INAMI dans votre contrat	Allocation exceptionnelle d'un montant correspondant à 13,85% de la prime INAMI	Prime unique de 100€ allouée à la maman directement + le versement d'une allocation exceptionnelle de 25% de la prime INAMI annuelle
Décès avant 60 ans	Versement pdt 10 ans d'une rente au bénéficiaire avec un Max de 20 000€/an. Suivant l'âge, l'intervention oscille entre 1 et 4x la prime INAMI annuelle	Versement d'une rente au bénéficiaire pdt 10ans. Un coefficient allant de 1 à 4 est appliqué sur la prime INAMI en fonction de l'âge	Paiement sous forme d'une rente annuelle l'équivalent de 15* la prime INAMI (pension). Si décès par accident, ce capital est majoré de 50%
Incapacité de travail	Après 90 J, AG versera durant 1an (max), une rente égale à 4* la fois la cotisation pension. Cette rente est payée tous les mois avec un plafond de 12 000€/an	Paiement d'une rente d'invalidité, annuellement, correspondant à un coefficient multiplicateur de la prime INAMI allant de 0,5 à 2 suivant l'âge au moment du sinistre.	Après 2 mois d'attente, l'indemnisation correspond à 6* la prime INAMI (pension) avec un plafond absolu de 1000€/mois (pendant 12 mois maximum)
Maladies Graves	Oui, intervention forfaitaire correspondant à la prime annuelle de l'INAMI	pas de couverture prévue	En cas de maladie grave, AXA versera un montant forfaitaire de 750€/mois (pendant 6 mois maximum)
Immobilier	90% de la réserve peut être avancée pour un projet immo	65% de la réserve peut être avancée pour un projet immo	65% de la réserve peut être avancée pour un projet immo
Rendements	2016: 2,25%    2015: 2,65%    2014: 2,75%	2016: 2%    2015: 2,4%    2014: 2,9%	2016: 2%    2015: 1,5%    2014: 2,6%

